



**PROCÈS-VERBAL DE LA
318^e RÉUNION (extraordinaire) DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le vendredi 8 juin 2018 à 9 h 30,
local 1066, pavillon Ringuet, UQTR**

Présences — Absences

Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie humaine	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	Emmanuel Milot	P	
Chimie, biochimie et physique	Isabel Desgagné-Penix	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux		A
Ergothérapie	Valérie Poulin		A
Études en loisir, culture et tourisme	Sylvie Miaux	P	
Finance et économie	Foued Chihi		A
Génie chimique	James Agbebavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P	
Génie industriel	Adel Badri	P	
Génie mécanique	Gilbert Lebrun		A
Gestion des ressources humaines	Diane Gagné	P	
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P	
Lettres et communication sociale	Marc-André Bernier	P	
Lettres et communication sociale	Lucie Guillemette		A
Management	Étienne St-Jean	P	
Management	François Labelle	P	
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Mathématiques et informatique	Nadia Ghazzali	P	
Orthophonie	Marianne Paul	P	
Philosophie et des arts	Jean-Paul Martel		A
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe	P	
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Danielle Leclerc	P	
Psychologie	Christian Joyal	P	
Psychologie	Diane St-Laurent	P	
Sciences comptables	Marc Bachand		A
Sciences comptables	Cynthia Courtois		A
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux	P	
Sciences de l'activité physique	Sacha-Rose Stoloff	P	
Sciences de l'éducation	Jean-Marie Biron	P	
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P	
Sciences de l'environnement	Denis-G Leroux		A
Sciences de l'environnement	Denis Gratton	P	
Sciences humaines	Thierry Nootens	P	
Sciences infirmières	Josyane Pinard	P	
Sciences infirmières	Myriam Asri	P	

Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Christian Linard	VPAU	P	
France Joyal	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Daphné Drouin	Secrétaire		A*

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires du Syndicat, préside la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

Me Gabriel Hébert-Tétrault, procureur du Syndicat et personne-ressource au comité de négociation, assiste également à la rencontre.

CS-318-08-06-18-01 Mot de bienvenue du président

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégués, les remercie de leur présence en grand nombre considérant le court délai de réception de l'avis de convocation.

CS-318-08-06-18-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux, prévu à l'article 12,4 g) des statuts du SPPUQTR, est atteint. Le président signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-318-08-06-18-03 Vérification de la conformité de l'avis de convocation (article 12.2.2 c) des statuts)

Le président confirme que la convocation du conseil extraordinaire respecte l'article 12.2.2.c des statuts du Syndicat qui prévoit que les délégués doivent recevoir un avis de convocation et un projet d'ordre du jour avant la rencontre.

CS-318-08-06-18-04 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner le professeur Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires du Syndicat, à titre de présidente d'assemblée. Les délégués acquiescent à la proposition du président.

CS-318-08-06-18-05 Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion extraordinaire et qu'il n'est donc pas possible de modifier l'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Vérification de la conformité de l'avis de convocation (article 12.2.2 c) des statuts)
4. Désignation d'un président d'assemblée
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Dépôt final de la direction de l'UQTR
 - a. Présentation de l'offre patronale
 - b. Recommandation du conseil syndical

-
7. Présentation du dépôt syndical du 5 juin 2018
 8. Ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire
 9. Date de la prochaine rencontre : À déterminer
 10. Levée de l'assemblée

Sur une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par la professeure Marie-Josée Plouffe, déléguée du Département de philosophie et des arts, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 318^e réunion extraordinaire du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS-318-08-06-18-06 **Dépôt final de la direction de l'UQTR**

6.1. Présentation de l'offre patronale

Le président d'assemblée invite le VPRT et porte-parole du comité de négociation à présenter le point.

Le VPRT rappelle le cheminement du processus de médiation au cours des derniers jours. Il précise que le comité exécutif avait convenu de faire un dépôt syndical le 5 juin sur les principaux enjeux de la négociation et quelques éléments sur les clauses normatives.

Le 6 juin, la direction a fait une proposition finale de convention collective qu'elle déclare valide jusqu'au 13 juin à 16 h.

La direction a simultanément émis un communiqué dénonçant les écarts de coût entre la proposition syndicale et le dépôt patronal du 11 mai 2018.

Le 7 juin, le comité exécutif a tenu une rencontre extraordinaire où il fut convenu de réunir le conseil syndical et de proposer de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin d'inviter les membres à se prononcer sur le dépôt final de la direction de l'UQTR.

Le VPRT présente les principaux points du dépôt patronal :

- La direction évalue les coûts en comptabilisant 445 postes alors que la convention collective actuelle prévoit plutôt 466 postes pour l'année 2018-2019;
- Les propositions salariales prévoient qu'une partie des augmentations sera versée en montants forfaitaires et non intégrés aux échelles salariales des professeurs. Cette pratique ne permet pas aux professeurs de se protéger contre les augmentations des coûts de la vie;
- La direction a retiré l'offre d'un montant forfaitaire de 1 000 \$ à chaque professeur au moment de la signature de la convention;
- La direction a retenu la proposition syndicale d'éliminer l'échelon 12 de la catégorie III et l'échelon 7 de la catégorie IV. Il accepte également l'attribution d'une prime pour la direction pédagogique des cliniques;
- La direction a retiré le montant de 100 000 \$ pour la création d'un fonds de démarrage en équipements, la réduction de 35 % à 25 % les économies versées pour le déplafonnement des cours en appoint et retirées à la sous-commission de la recherche la juridiction afin de déterminer l'utilisation de ces nouvelles sommes;
- La direction refuse de bonifier la direction des travaux de recherche;

- La direction offre 460 postes en 2018-2019 et une réduction par la suite. Le VPRT signale que le premier plan de redressement financier de l'UQTR prévoyait un plancher d'emploi à 440 postes pour l'année 2020-2021;
- La direction propose le retrait de la clause ascenseur.

À la fin de la période de présentation, le président d'assemblée propose une plénière de vingt minutes.

Les délégués soulignent :

- Que la direction prive l'UQTR d'un outil de gestion très intéressant en abolissant la clause ascenseur qui permet une adéquation entre le nombre d'étudiants et le nombre de professeurs;
- Que la direction semble vouloir refuser l'étalement du plan de redressement financier sur une période de plus de cinq ans alors que la ministre David permettait de l'étendre jusqu'à huit ans;
- Que le recteur a confirmé lors d'entrevue que le plan de redressement prévoyait seulement 400 postes de professeur pour l'année 2020-2021;
- Que la direction réduit le pourcentage d'économie (de 30 % à 25 %) généré par les cours en supplément de tâche tout en retirant à la sous-commission de la recherche la décision d'affecter les sommes générées;
- Que la direction refuse de remettre au Syndicat les données budgétaires permettant d'évaluer la situation financière réelle de l'UQTR au 30 avril 2018;
- Que la direction, lorsqu'elle parle du plancher d'emploi, ne fait jamais la distinction entre les postes comptabilisés et les postes réellement comblés;
- Que le Syndicat n'est pas tenu de consulter les membres sur ce dépôt final puisque la direction ne l'a pas formellement demandé;
- Que la direction exerce encore une pression indue auprès du Syndicat en mettant une limite à son offre finale;
- Que voter pour le dépôt final constitue un recul majeur sur les gains obtenus lors de la négociation de 2008;
- Que le Syndicat ne devrait pas accepter d'abandonner certains griefs ou décisions arbitrales et maintenir la possibilité de déposer un grief sur les dommages subis par les professeurs suite au lock-out;
- Que l'offre patronale est accompagnée d'une menace d'un deuxième lock-out ou d'une loi spéciale ce qui brime le droit des professeurs à négocier de bonne foi ;
- Qu'il faut analyser sérieusement les gains possibles si les professeurs rejettent l'offre patronale.

6.2. Recommandation du conseil syndical

Le président d'assemblée, constatant qu'il n'y a pas d'autres délégués souhaitant intervenir, fait lecture de la proposition acheminée par le comité exécutif :

1^{ère} partie du projet de résolution principale

- CONSIDÉRANT l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
- CONSIDÉRANT la réduction de 15 et de 17 postes de professeur pour les années 2016-2017 et 2017-2018;
- CONSIDÉRANT les économies de 4 M\$ réalisées par l'UQTR grâce aux concessions consenties par les professeurs par la lettre d'entente;

-
- CONSIDÉRANT que le 1^{er} juin 2018, le nombre de postes de professeur est fixé à 466 postes;
- CONSIDÉRANT la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;
- CONSIDÉRANT le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017 respectivement;
- CONSIDÉRANT le dépôt final de la direction de l'UQTR datant du 6 juin 2018;
- CONSIDÉRANT que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
- CONSIDÉRANT la ferme volonté des professeurs de poursuivre la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues;

Suite à une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, il est résolu de :

- Rejeter formellement le dépôt final de la direction de l'UQTR datant du 6 juin 2018;
- Réitérer la volonté du Syndicat de poursuivre les échanges avec la direction de l'UQTR afin de renouveler la convention collective des professeurs et des professeures.

2^e partie du projet résolution principale

- Convoquer la 151^e assemblée générale extraordinaire du Syndicat le lundi 11 juin à 12 h afin de permettre aux professeurs de se prononcer sur le dépôt final de la direction de l'UQTR.

Le président d'assemblée propose une plénière de vingt minutes sur le projet de résolution.

Les délégués ajoutent :

- Qu'il n'est pas nécessaire de consulter les professeurs sur le dépôt patronal tant qu'il n'y a pas un arbitre qui oblige le Syndicat à le faire;
- Qu'il ne faut pas craindre la loi spéciale ou l'arbitrage obligatoire, car le Syndicat pourrait très bien sortir gagnant d'un tel exercice. Le procureur syndical rappelle toutefois qu'il s'agit d'un processus très long et que c'est un arbitre qui déterminera les conditions de travail des professeurs;
- Que l'attitude récente de désapprobation de la conférence des directeurs et des directrices de département sur le lock-out et la proposition patronale ne fait aucun doute sur le rejet du dépôt patronal.

Le président d'assemblée souligne la fin de la période de plénière.

Le professeur Denis Gratton, délégué du Département des sciences de l'environnement, appuyé par la professeure Diane Gagné, déléguée du Département de la gestion des ressources humaines, propose un amendement à la proposition principale en invitant le Syndicat à demander au ministère du Travail du Québec l'arbitrage obligatoire dans le cadre des négociations actuelles.

Le président d'assemblée considérant la proposition d'amendement incompatible avec la proposition principale, il déclare la proposition d'amendement irrecevable.

La professeure Diane Gagné, professeure au Département de la gestion des ressources humaines, appuyé par le professeur Adel Badri, délégué du Département de génie industriel, propose de scinder le projet de résolution principale en deux parties, une première concernerait le rejet du dépôt final de la direction et une deuxième partie viserait la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Après quelques interventions sur la proposition d'amendement, le vote est demandé et le président d'assemblée constate que les délégués ont unanimement convenu de scinder le projet de résolution principale en deux parties.

Le président d'assemblée demande si l'assemblée est prête à voter sur la première partie du projet de résolution principale concernant le rejet du dépôt final et la volonté du Syndicat de poursuivre les négociations. Le vote secret est demandé.

La professeure Isabelle Desgagné-Penix, déléguée du Département de chimie-biochimie et de physique et le professeur Michel Cyr, délégué du Département de biologie médicale agissent à titre de scrutateur.

Après le dépouillement du vote, le président d'assemblée constate que trente-trois (33) délégués se déclarent favorables au rejet du dépôt final de la direction de l'UQTR, un délégué se déclare contre et un délégué s'abstient.

La proposition principale de rejeter le dépôt final de la direction de l'UQTR du 6 juin 2018 est donc rejetée à la majorité des voix exprimées.

Le président d'assemblée rappelle la deuxième partie de la proposition principale concernant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire le lundi 11 juin à 12 h afin que les membres du Syndicat puissent se prononcer sur le dépôt final de la direction.

Les délégués discutent de la pertinence de consulter les membres sur le dépôt final puisque rien n'oblige le Syndicat à le faire et qu'il serait peut-être mieux de laisser à la direction de l'UQTR l'odieuse d'un tel geste.

Les délégués s'interrogent également sur la pertinence de tenir une rencontre aussi importante dans un délai si court. On rappelle qu'il s'agit, selon les statuts du Syndicat, d'un scrutin prolongé et les membres doivent se présenter au bureau pour voter. Il faut que 25 % des membres se soient prononcés pour que les résultats soient considérés.

Après de longs échanges, le président d'assemblée s'informe auprès des délégués si ceux-ci seraient prêts à voter. La professeure Marie-Josée Plouffe, déléguée du Département de philosophie et des arts considérant la demande de vote prématurée, invite le président à vérifier auprès de l'assemblée.

Le président d'assemblée invite donc l'assemblée à voter, à main levée, sur la proposition de voter sur la deuxième partie de la proposition principale visant à tenir une assemblée générale extraordinaire le lundi 11 juin 2018.

Après décompte, le président d'assemblée constate que 19 délégués se disent prêts à voter et que 9 déclarent ne pas être prêts. Considérant que le code Morin prévoit que la question préalable au vote doit être demandée par les 2/3 des participants, il déclare que l'assemblée est prête à voter.

Le président d'assemblée invite donc les délégués à voter sur la deuxième partie de proposition principale recommandant la convocation de la 151^e assemblée générale extraordinaire des membres afin qu'ils se prononcent sur le dépôt final de convention collective de la direction de l'UQTR.

Après décompte, le président d'assemblée constate que vingt-trois (23) délégués sont favorables à la deuxième partie de la proposition principale, huit (8) se déclarent contre et deux délégués (2) s'abstiennent. Le président d'assemblée déclare donc la deuxième partie de la proposition principale adoptée à la majorité des voix.

CS-318-08-06-18-07 Présentation du dépôt syndical du 5 juin 2018

Le président d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT résume le cheminement des négociations depuis l'adoption des orientations en assemblée générale en juin 2017.

Il souligne les principaux points du dépôt syndical du 5 juin dernier :

- Les hausses de salaire plus généreuses que la proposition patronale;
- La réduction du nombre de postes de professeur et le maintien de la clause ascenseur;
- Le maintien du 1^{er} juin comme date d'embauche des nouveaux professeurs;
- Les différents éléments favorisant le développement de la recherche à l'UQTR.

CS-318-08-06-18-08 Ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire

Le président d'assemblée attire l'attention des délégués sur la proposition d'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du lundi 11 juin à 12 h au local 1012 Nérée-Beauchemin.

Après discussion, les délégués syndicaux conviennent d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de permettre au VPRT de présenter le dépôt syndical du 5 juin dernier.

Après discussion, les délégués adoptent la résolution suivante :

CONSIDÉRANT la proposition du comité exécutif du Syndicat de tenir une assemblée générale extraordinaire le 11 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour proposé par le comité exécutif du Syndicat;

CONSIDÉRANT l'avis des délégués;

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif, appuyée par la professeure Nadia Ghazzali, déléguée du Département de mathématiques et informatique, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 151^e assemblée générale extraordinaire du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 11 juin 2018.

CS-318-08-06-18-09 **Date de la prochaine rencontre**

La date de la prochaine réunion du conseil syndical n'est pas déterminée.

CS-318-08-06-18-10 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 12 h 30.

Président de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Christian Linard
Vice-président aux affaires universitaires
du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires